

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OUI à l'initiative pour un âge flexible de l'AVS

La commission "Sécurité sociale" de la Fédération suisse des retraités (FSR) invite ses membres à soutenir l'initiative pour un âge flexible de l'AVS, le 30 novembre 2008.

Cette initiative instaure une retraite anticipée flexible et accessible à toutes et à tous. Elle donne le droit à chaque personne qui cesse une activité lucrative de bénéficier de l'AVS sans diminution de rente dès 62 ans à la condition que son salaire soit inférieur à fr. 119'340.—. La règle est simple et équitable. Elle libère des postes de travail en faveur des jeunes. En outre, elle soulage les finances de l'AI et de l'assurance chômage. Enfin, elle répond au souhait manifesté par une majorité du peuple lors du rejet du précédent projet de révision.

L'initiative, telle que proposée, présente certes quelques faiblesses, mais elle a par contre l'avantage de rappeler au Conseil fédéral et aux

parlementaires qu'ils ont failli à leur tâche, lors des travaux en cours concernant une nouvelle mouture de la 11ème révision de l'AVS. En effet, ces derniers n'ont nullement tenu compte des promesses formulées précédemment quant à l'aménagement facilité pour obtenir une rente anticipée, notamment pour celles et ceux qui ont exercé durant leur vie active un travail particulièrement pénible.

C'est donc en toute connaissance de cause que la Fédération suisse des retraités recommande à ses membres de voter en faveur de cette initiative le 30 novembre prochain.

Pour de plus amples renseignements:
Casimir Noël, 1730 Ecuwillens, président de la commission "Sécurité sociale" de la FSR, tél. 026 411 11 88,
Michel Pillonel, 1470 Lully, président de la FSR, tél. 026 663 21 42.

**OUI à l'initiative pour un âge flexible de l'AVS
le 30 novembre 2008**